

# COMMUNIQUÉ DE L'OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE

N° 715

Renseignements reçus du 31 juillet au 6 août 1942.

Ce Communiqué contient les informations reçues par l'Office International d'Hygiène publique en exécution de la Convention sanitaire internationale de 1926, directement ou par l'intermédiaire des Bureaux suivants, agissant comme Bureaux régionaux pour l'application de cette Convention:

Bureau d'Extrême-Orient de l'Organisation d'hygiène de la Société des Nations, Singapour.

Bureau Sanitaire Panaméricain, Washington.

Bureau Régional d'informations sanitaires pour le Proche-Orient, Alexandrie.

Explication des signes: ↗ signifie seulement que le chiffre des cas et décès est supérieur à celui de la période précédente; ↘ que ce chiffre est en baisse; → qu'il n'a pas sensiblement varié. Ces signes ne préjugent en rien l'évolution épidémiologique ultérieure.

## I. — PREMIERS CAS (Articles 1er et 2 de la Convention sanitaire internationale de 1926).

**Afrique.** — AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE: Dahomey: *fièvre jaune* — le 2 août, 1 décès suspect chez un Européen vacciné est survenu à l'ambulance de Cotonou. Un arrêté du 2 août a placé les agglomérations de Cotonou et d'Abomey ainsi qu'une zone périphérique de 5 km. sous le régime N° 2 (surveillance sanitaire), le cercle de Cotonou et la subdivision d'Abomey sous le régime N° 1 (danger imminent).

## II. — MARCHÉ DES ÉPIDÉMIES (Article 4 de la Convention).

**Afrique.** — AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE: Statistique pour le mois de mai: *peste* — 0 → cas; *fièvre jaune* — 0 ↘ cas; *typhus exanthématique* — a) historique 0 → cas; b) murin 3 ↗ cas européens dans la circonscription de Dakar; c) bénin, non murin, 3 ↗ cas européens à Ouagadougou, en Côte d'Ivoire (ces 3 cas viennent s'ajouter aux 10 cas suspects signalés, également à Ouagadougou, en janvier et février 1942); *variole* — 166 ↘ cas, 34 décès (dont 3 décès n'ayant pas figuré dans les renseignements décennaires de mai des Communiqués N°s 705, 706, 707), tous cas indigènes, ainsi répartis: Dahomey, 5 ↘ cas, 1 décès dans le cercle de Parakou; Guinée, 4 ↘ cas, 2 décès (dont 1 décès n'ayant pas figuré dans les renseignements décennaires de mai), dont 1 cas dans le cercle de Boké, 3 cas, 2 décès dans le cercle de Kindia; Niger, 109 ↘ cas, 22 décès (dont 2 décès, 1 du cercle de Koni, 1 du cercle de Maradi, n'ayant pas figuré dans les renseignements décennaires de mai), ainsi répartis par cercles: Koni 38 cas, 8 décès, Zinder 41 cas, 9 décès, Maradi 26 cas, 5 décès, Tanout 3 cas, Dosso 1 cas; Sénégal, 6 ↗ cas, dont 4 dans le cercle de Kaolack, 2 dans celui de Ziguinchor; Soudan, 42 ↗ cas, 9 décès, ainsi répartis par cercles: Kita 22 cas, 3 décès, Néma 14 cas, 6 décès, Kayes 3 cas, Nioro 3 cas.

This Communiqué incorporates information supplied to the Office International d'Hygiène publique under the terms of the International Sanitary Convention, 1926, directly or through the following organisations, which act as regional Bureaux for the purposes of that Convention:

League of Nations, Health Organisation, Far-Eastern Bureau, Singapour.

The Pan-American Sanitary Bureau, Washington.

The Regional Bureau for Sanitary Information in the Near East, Alexandria.

Explanation of signs: ↗ merely indicates that the reported figure of cases and deaths is higher than that for the previous period; ↘ that the figure is lower; → that it has not changed appreciably. These signs have no reference whatever to the subsequent epidemiological trend.

ALGÉRIE: *typhus exanthématique* — du 1<sup>er</sup> au 10 juillet, 742 ↘ cas (parmi lesquels 74 ↘ européens), ainsi répartis par départements: Alger 218 ↘ (21 →) dont 54 ↘ (6 ↘) à Alger, 9 ↗ (2) à Affreville, 4 à Ain-Bessem, 2 (1) à Ain-Boucif, (1) à Aumale, 1 à Bérard, 7 (1) à Boghari, 11 ↘ (1) à Cherchell, 10 → à Djurdjura, (2) à Fort-de-l'Eau, 14 ↗ à Fort-National, 2 (1) à Guyotville, 8 (1) à Maillot, 4 à Maison-Carrée, 4 (1) à Orléansville, (1) à Rivet, 6 (2) à Sersou mixte, 3 (1) à Tefeschoun, 7 à Ténès, 1 à Tipasa; Constantine 238 ↘ (12 ↘) dont 20 → (4 ↘) à Constantine, 17 → à Ain-el-Ksar, 4 ↘ (1) à Batna, 7 → à Bône, 5 (1) à Bordj-bou-Arréridj, 23 ↗ (2) à Bougie, 25 ↗ à Collo, 2 (1) à Duzerville, (1) à Guelma, 4 ↘ à La Calle mixte, 14 ↘ à Oued Cherf, 1 ↘ à Philippeville, 6 ↘ (2) à Sétif, 9 ↘ (1) à Souk-Ahras, 19 ↗ à Soummam; Oran 218 ↘ (41 →) dont 40 ↗ (11 ↗) à Oran, (1) à Ain-Fekan, 9 ↘ (3) à Ain-Temouchent, (1) à Bellevue, 6 ↘ à Béné-Saf, 3 (1) à Chanzy, 6 (2) à Djebel Nador, 3 (2) à Dublineau, (1) à Hammam-bou-Hadjar, (1) à Laferrière, (1) à Lourmel, 10 ↘ (1) à Mascara, 10 ↘ (2) à Mostaganem, (1) à Nemours, 2 (1) à Noisy-les-Bains, 3 (1) à Relizane, (1) à Rio Salado, 4 (2) à Saïda, 10 ↗ (1) à St-Lucien mixte, 16 ↘ (5) à Sidi-bel-Abbès, 10 à Taret, 10 → (1) à Tlemcen; Territoires du Sud 68 → dont 4 à Adrar, 41 ↗ à Biskra, 1 ↘ à El Oued, 18 → à Gélyville, 4 à Mécheria.

*Variole* — du 1<sup>er</sup> au 10 juillet, 11 ↘ cas, ainsi répartis par départements: Alger 8 ↘ dont 5 ↗ à Alger, 1 à Crescia, Guyotville, Marengo; Constantine 1 à Constantine; Oran 2 à Marnia.

MADAGASCAR: *peste* — du 11 au 20 juillet, 0 → cas.

MAROC: du 19 au 25 juillet, *peste* — 0 → cas; *typhus exanthématique* — 250 ↘ cas, ainsi répartis par régions: Oujda 8 →, Fès 74 ↘, Meknès 47 ↘, Rabat 73 ↘, Casablanca 36 ↘, Marrakech 11 ↘, Commandement d'Agadir-confins 1 ↘; *variole* — 9 ↘ cas, ainsi répartis par régions: Meknès 2 →, Rabat 4 ↘, Marrakech 2 ↘, Fès 1.

TUNISIE: *typhus exanthématique* — du 1<sup>er</sup> au 10 juillet, 411 cas, ainsi répartis par contrôles civils: Souk-el-Arba 22; Bizerte 1; Tabarka 8; Béja 30; Tunis 32 dont 23 à Tunis, 1 à Hammam-Lif, 1 à La Marsa; Grombalia 15; Zaghuan 30; Medjez-el-Bab 8; Tébourouk 3; Maktar 8; Le Kef 14; Thala 31; Sousse 79 dont 5 à Sousse, 20 à M'Saken, 17 à Mahdia (banlieue), 10 à Ain Hallouf; Sfax 82 dont 6 à Sfax, 1 à Kerkennah (Ouled Gacem), 10 à La Hencha, 5 à Djebeniana, 11 à Sakiet Daier, 2 à Maharès; Gafsa 4; Gabès 17 dont 12 à Oudref; Djerba 3; Territoires du Sud 24 dont 10 à Bazma.

Asie. — IRAK: du 7 au 13 juin, *typhus exanthématique* — (endémique) 4 cas dont 1 à Bagdad, 2 à Kirkuk, 1 à Sulaimaniyah; *varioloïde* — 5 cas, tous dans des villages de la province de Bagdad, dont 2 importés de villages de la province de Kirkuk; du 31 mai au 6 juin, renseignements non encore parvenus.

TURQUIE: du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août, *typhus exanthématique* — 3 cas sporadiques; *varioloïde* — 0 cas.

Europe. — ESPAGNE: du 5 au 11 juillet, *typhus exanthématique* — 7 cas, dont 2 à Madrid, 1 à Cadix, 1 à Lérida, 1 à St-Sébastien, 2 dans la province de Cadix; *varioloïde* — 1 cas à Madrid; *varioloïde* — 3 cas dans la province d'Alava; du 28 juin au 4 juillet, renseignements non encore parvenus.

HONGRIE: *typhus exanthématique* — du 19 au 25 juillet, 5 cas, ainsi répartis: 1<sup>o</sup> Départements: Maramaros 1, Szatmar 1, Ugocsa 1, Zala 1; 2<sup>o</sup> Subcarpathie 1; du 12 au 18 juillet, 14 cas,

ainsi répartis: 1<sup>o</sup> Département: Bereg 1; 2<sup>o</sup> Subcarpathie 12; 3<sup>o</sup> Ville: Szatmarnemeti 1.

ROUMANIE: *typhus exanthématique* — du 24 au 31 juillet, 13 cas, ainsi répartis: 1<sup>o</sup> Départements: Orhei 2, Cernautzi 1, Iassy 1, Buzau 1, Bihar 3; 2<sup>o</sup> Municipalité: Iassy 2; 3<sup>o</sup> Villes: Baltzi 1, Falticeni 1, Medias 1.

III. — PESTE DES RONGEURS (Articles 6 et 28 de la Convention).

Afrique. — ALGÉRIE: Dératisation en janvier: 3.914 rats capturés dont 1.229 d'Alger (1.142 de la ville, 86 du quai, 1 des navires), 31 de Gouraya-Dupleix, 26 de Cherchell-Tipasa (quais), 1.157 d'Oran (938 de la ville, 174 du quai, 45 des navires), 24 de Mers-el-Kebir, 84 de Mostaganem, 650 de Philippeville (500 de la ville, 150 du quai), 669 de Bône et Herbillon (630 de la ville, 39 du quai), 31 de Bougie (16 de la ville, 15 du quai), 13 de La Calle (12 de la ville, 1 du quai); 1.363 rats examinés dont 848 d'Alger (775 de la ville, 72 du quai, 1 des navires), 384 d'Oran (266 de la ville, 100 du quai, 18 des navires), 51 de Mostaganem, 8 de Philippeville (7 de la ville, 1 du quai), 60 de Bône et Herbillon (51 de la ville, 9 du quai), 12 de Bougie (6 de la ville, 6 du quai); aucun de ces animaux n'a été reconnu pesteux.

Europe. — FRANCE: Marseille: En juillet, 392 rats ont été reçus au Laboratoire du Service sanitaire maritime, dont 198 provenant de navires, 2 des quais et docks, 92 de la ville. Ces animaux se répartissaient comme suit par espèces: 60 *Alexandrinus*, 61 *Rattus*, 91 *Norvegicus*. 212 de ces rats (118 des navires, 2 des quais et docks, 92 de la ville) ont été examinés; tous ont été reconnus indemnes de peste.

IV. — PORTS: DATE DU DERNIER CAS NOTIFIÉ AU COURS DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.

(7 mai-6 août 1942)

*Fièvre jaune. — Cotonou 2.VIII. (suspect).*

PORTS	Typhus exanth.	Variolo	PORTS	Typhus exanth.	Variolo	PORTS	Typhus exanth.	Variolo
<b>Afrique</b>								
Alger . . . . .	10.VII	10.VII	La Marsa . . . . .	10.VII	—	Tefeschoun . . . . .	10.VII	—
Ariana . . . . .	10.VI	—	Maharès . . . . .	10.VII	—	Ténès . . . . .	10.VII	30.VI
Béni Saf . . . . .	10.VII	—	Mahdia . . . . .	10.VII	—	Tipasa . . . . .	10.VII	—
Bérard . . . . .	10.VII	—	Maison-Carrée . . . . .	10.VII	30.VI	Tunis (a) . . . . .	10.VII	—
Bizerte . . . . .	30.VI	—	Mateur . . . . .	10.V	—	Ziguinchor . . . . .	—	31.V
Bône (a) . . . . .	10.VII	—	Mazagan . . . . .	30.VI	—	<b>Asie</b>		
Bougie . . . . .	10.VII	—	Mazagran . . . . .	20.VI	—	Abadan . . . . .	8.V	—
Casablanca (a) . . . . .	30.VI	—	Menzel Horr . . . . .	17.V	—	Bagdad (a) . . . . .	13.VI	—
Castiglione . . . . .	31.V	10.V	Menzel Temime . . . . .	30.VI	—	Basrah (a) . . . . .	—	16.V
Cherchell . . . . .	10.VII	—	Metouia . . . . .	10.V	—	Chang-Hai . . . . .	30.V	30.V
Collo . . . . .	10.VII	—	Moknine . . . . .	30.VI	—	<b>Europe</b>		
Dellys . . . . .	21.V	—	Monastir (Tunisie) . . . . .	20.VI	—	Almeria . . . . .	9.V	—
Djebeniana . . . . .	10.VII	—	Mostaganem . . . . .	10.VII	31.V	Barcelona (a) . . . . .	27.VI	—
Djerba (Iles) . . . . .	10.VII	—	Nabeul . . . . .	10.VII	—	Braña . . . . .	23.VI	—
Djidjelli . . . . .	30.VI	—	Nemours . . . . .	10.VII	—	Bucarest (a) . . . . .	15.VII	—
Douaouda . . . . .	30.VI	—	Oran . . . . .	10.VII	21.V	Cadix . . . . .	11.VII	—
Ferryville . . . . .	30.VI	—	Philippeville . . . . .	10.VII	—	Galatzi . . . . .	31.V	—
Fort-de-l'Eau . . . . .	10.VII	10.V	Port Lyautey . . . . .	30.VI	—	Huelva . . . . .	31.V	—
Gouraya . . . . .	30.VI	—	Porto Farina . . . . .	30.VI	—	Jassy . . . . .	31.VII	—
Guyotville . . . . .	10.VII	10.VII	Rabat (a) . . . . .	30.VI	—	Malaga . . . . .	23.V	—
Hammamet . . . . .	10.VII	—	Rejiche . . . . .	10.VI	—	Marseille (a) . . . . .	31.V	—
Hammam-Lif . . . . .	10.VII	—	Safi . . . . .	30.VI	30.VI	Reni . . . . .	15.VII	—
Herbillon . . . . .	31.V	—	Saint-Leu . . . . .	30.VI	—	St-Sébastien . . . . .	11.VII	—
Kaolack . . . . .	—	10.VI	Saint-Louis (Alg.) . . . . .	30.VI	—	Séville . . . . .	31.V	—
Kerkennah (Iles) . . . . .	10.VII	—	Salé . . . . .	30.VI	30.VI	Tarragone . . . . .	—	6.VI(b)
Koléa . . . . .	20.VI	31.V	Sfax . . . . .	10.VII	—	Valence . . . . .	9.V	—
Korba . . . . .	31.V	—	Sidi-Abdallah . . . . .	30.VI	—	Varna . . . . .	18.VI	—
Kouba . . . . .	20.VI	—	Sidi-bou-Saïd . . . . .	17.V	—			
Ksour Essaf . . . . .	20.VI	—	Soliman . . . . .	10.V	—			
La Calle . . . . .	10.VII	—	Sousse . . . . .	10.VII	—			
La Goulette . . . . .	24.V	—	Téboulba . . . . .	24.V	—			

(a) Port maritime et aérien.

(b) Varioloïde.

Note. — Date des derniers renseignements épidémiologiques reçus de: Egypte, Soudan, Palestine, Transjordanie, 30.XI.1940.

Royat (Puy-de-Dôme), le 6 août 1942.

Le Directeur Général de l'Office International  
d'Hygiène Publique:

(Signé:) D<sup>r</sup> Robert PIERRET.